

FACTURE ANNUELLE - COLLEGE

COLLEGE	Externe	Demi-pension 4 jours	Demi-pension 5 jours
Contribution des familles	471,00 €	471,00 €	471,00 €
Animation culturelle	40,00 €	40,00 €	40,00 €
Demi Pension		911,00 €	1 080,00 €
Total année	511,00 €	1 422,00 €	1 591,00 €

COLLEGE BOURSIER	Externe	Demi-pension 4 jours	Demi-pension 5 jours
Contribution des familles	450,00 €	450,00 €	450,00 €
Animation culturelle	40,00 €	40,00 €	40,00 €
		911,00 €	1 080,00 €
Total année	490,00 €	1 401,00 €	1 570,00 €

FACTURE ANNUELLE - LYCEE

LYCEE	Externe	Demi-pension 4 jours	Demi-pension 5 jours
Contribution des familles	645,00 €	645,00 €	645,00 €
Animation culturelle	40,00 €	40,00 €	40,00 €
Demi-pension		911,00 €	1 080,00 €
Location Manuels Classe	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Total année	735,00 €	1 646,00 €	1 815,00 €

LYCEE BOURSIER	Externe	Demi-pension 4 jours	Demi-pension 5 jours
Contribution des familles	550,00 €	550,00 €	550,00 €
Animation culturelle	40,00 €	40,00 €	40,00 €
Demi Pension		911,00 €	1 080,00 €
Location Manuels Classe	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Total année	640,00 €	1 551,00 €	1 720,00 €

PARTICIPATION ANNUELLE	En septembre, un relevé de frais dématérialisé sera accessible sur votre compte ECOLE DIRECTE, via l'icône €. Le montant dû peut être réglé par chèque ou virement en une ou plusieurs échéances ou par prélèvements mensuels. Le calendrier de vos prélèvements sera indiqué sur le relevé, le premier prélèvement étant prévu pour le 15 octobre.
POUR LES BOURSIERS	Dès réception des notifications d'attribution des bourses, un avoir sera émis, incluant les montants des bourses ainsi que la réduction de la contribution des familles.
REGIME	Le régime de l'élève (demi-pensionnaire ou externe) est défini pour la totalité de l'année scolaire. Les tarifs tiennent compte des périodes de stage obligatoire. Les changements de régime ne pourront être pris en considération qu'en cas de force majeure et en accord avec la direction et l'économat.
ABSENCES	Des réductions sur la demi-pension pourront être appliquées sur demande de la famille et présentation d'un justificatif.
CARTE D'ACCES	L'accès à l'établissement est libre de 7h45 à 8h15 et de 17h00 à 17h15. En dehors de ces plages horaires, l'entrée s'effectue uniquement par l'accès principal, via un système automatisé de contrôle par carte KorriGo ou via l'application Virtual ID, sur le téléphone portable. A défaut, une carte blanche pourra être mise à disposition ; elle devra être restituée à l'établissement en fin d'année. En cas de perte, une nouvelle carte pourra être paramétrée moyennant une participation de 5 €.
REPAS OCCASIONNEL	Le prix du repas occasionnel est de 7,00 € . Les tickets sont à retirer à la comptabilité.
LIVRES et TD	Les livres de Français, cahiers d'exercices conservés par les élèves - Feront l'objet d'un relevé complémentaire en fonction des commandes réelles de chacun, au collège - Seront financés par le budget location dans la limite des fonds disponibles au Lycée
MANUELS CLASSE LYCEE	Les manuels scolaires sont distribués à chaque élève en début d'année scolaire, avec un coût de location annuel de 50 €, qui sera inclus dans la facture annuelle. De plus, un chèque de caution de 60 € sera requis lors de la remise des livres. Ce chèque vous sera restitué à la fin de l'année, lorsque tous les livres auront été retournés.
CARNET DE CORRESPONDANCE COLLEGE	A la rentrée, les collégiens se voient doté d'un carnet de correspondance pour l'année scolaire. En cas de perte, il sera demandé 5 € pour son renouvellement.
ANIMATION CULTURELLE	Un montant forfaitaire par élève au titre de l'animation culturelle et couvrant l'ensemble des activités de l'année, à l'exception des séjours pédagogiques de plusieurs jours, figure sur votre relevé.
COTISATION APEL	L'APEL (Association de Parents d'élèves de l'Enseignement Libre) propose une cotisation annuelle de 25 €. La documentation vous a été remise.
SEJOURS PEDAGOGIQUES	Pour les classes concernées, un relevé spécifique sera émis. Les modalités de règlement seront précisées par le professeur en charge de l'organisation.
AIDES FINANCIERES	En cas de difficulté, il est possible de solliciter un dossier de demande d'aide financière auprès de l'établissement.